

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Faut-il une assurance pour conduire une voiture sans permis ?

Oui, l'assurance est **obligatoire** pour les voitures sans permis (également appelées voiturettes) comme pour tout autre véhicule terrestre à moteur qui circule sur la voie publique.

L'obligation d'assurance permet que les victimes des accidents impliquant ces véhicules puissent être indemnisées.

Si vous êtes **propriétaire** d'une voiture sans permis, vous devez l'assurer au minimum avec garantie responsabilité civile (dite assurance au tiers).

Si vous louez une voiture sans permis en **location de courte durée**, vous devez vous assurer que l'agence de location l'a bien assurée avant de commencer à circuler.

Si vous louez une voiture sans permis en **location longue durée**, vous devez vérifier ce que prévoit le contrat pour l'assurance.

Le fait de conduire un véhicule non assuré est undélit puni par une amende de 3 750 € . En cas de première infraction, la sanction délictuelle peut être remplacée par une amende forfaitaire de 500 € .

La garantie responsabilité civile permet que l'assurance indemnise les tiers à qui vous pourriez causer un préjudice.

Si vous voulez être également indemnisé en cas d'accident, vous devez souscrire des garanties supplémentaires.

Les tarifs de la prime d'assurance sont généralement moins élevés que pour une automobile classique.

En revanche, le conducteur d'une voiturette ne bénéficie pas de la clause dubonus/malus appliquée aux conducteurs de voiture classique.

### Assurance automobile (véhicule)

#### Souscription et vie du contrat

Souscription du contrat

Assurance obligatoire ou "au tiers"

Assurances facultatives et "tous risques"

Attestation et certificat d'assurance

Modification du contrat

Résiliation du contrat

Recours et litiges

#### Prime

Tarifs, cotisations et durée du contrat

Bonus-malus

Jeunes conducteurs et surprime d'assurance

#### Sinistre

Accident et constat

Vol du véhicule

#### Indemnisation du sinistre

Dégâts matériels

Dommages corporels

Vol

Accident de la route

### Questions – Réponses

- Carte grise : faut-il immatriculer une voiture sans permis ?
- Assurance auto : qu'est-ce que la garantie responsabilité civile ?
- Franchise d'assurance auto : comment ça marche ?
- Quels véhicules peut-on conduire sans permis de conduire ?

Toutes les questions réponses

### Où s'informer ?

- Assurance Banque Épargne Info Service

### Textes de référence



- Code de la route : articles L324-1 et L324-2  
Assurance
- Code des assurances : articles L211-4 à L211-7  
Étendue de l'obligation d'assurance



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F31416>